

<b>P.J. n°15.</b> Un résumé non technique des informations mentionnées dans la pièce jointe n°14 [10° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet concerne une installation d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW :</b>	
<b>P.J. n°16.</b> - Une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid. Un arrêté du ministre chargé des installations classées et du ministre chargé de l'énergie, pris dans les formes prévues à l'article L. 512-5, définit les installations concernées ainsi que les modalités de réalisation de l'analyse coûts-avantages. [11° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°17.</b> - Une description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation Sont fournis notamment les éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur. [12° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910 :</b>	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°18.</b> - Indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP	

### 3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur :

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.

Pièces	

# I PRESENTATION DU DEMANDEUR

## I.1 Identification du demandeur

La demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement concerne l'élevage de vaches laitières exploité par le GAEC DE LA BASSE COUR au Molay Littry.

La forme juridique de l'exploitation est de type Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). Les coordonnées de l'exploitant sont présentées ci-après :

Raison sociale : GAEC de la Basse Cour

Date de création : 2004

Membres : M. Loïc PERES, exploitant-gérant du GAEC  
M. David LETOURNEUR, exploitant-gérant du GAEC  
M. Antoine PERES, exploitant-gérant du GAEC depuis le

1/10/2022

Adresse du siège social : 9, La Basse Cour  
14 330 LE MOLAY LITTRY

Adresse électronique : gaecdelabassecour@wanadoo.fr

N° téléphone fixe : 02 31 22 22 38

N° téléphone portable (M. Loïc Peres) : 06 70 06 10 17

N° Siret : 452 048 200 00011

N° EDE : 14 370 198

Code Naf ou APE : élevage de vaches laitières (0141Z)

N°pacage : 014 026 544

Les 3 associés gérants du GAEC font valoir un élevage de bovins laitiers sur une surface agricole utile de 254.7 ha. Les installations d'élevage du GAEC et leurs annexes se répartissent sur les sites suivants :

- sur le siège d'exploitation sis « la Basse Cour » au Molay Littry, site d'élevage principal qui regroupe l'ensemble des vaches laitières,
- et le site annexe sis « le Clos au Gué » à Saon, corps de ferme repris fin 2020 où sont actuellement stockés des fourrages.

La localisation des sites de « la Basse Cour » sur la commune du Molay Littry et « du Clos au Gué » sur Saon avec le rayon de consultation de 1 km autour chacun a été présentée ci-avant (PJ n°1). Les plans de situation au 1/2500<sup>ème</sup> et de masse au 1/500<sup>ème</sup> du site de la Basse Cour à l'état initial sont présentés en PJ n°3. Les plans de situation au 1/2500<sup>ème</sup> et de masse au 1/500<sup>ème</sup> du site du Clos au Gué à l'état initial sont présentés en PJ n°4.

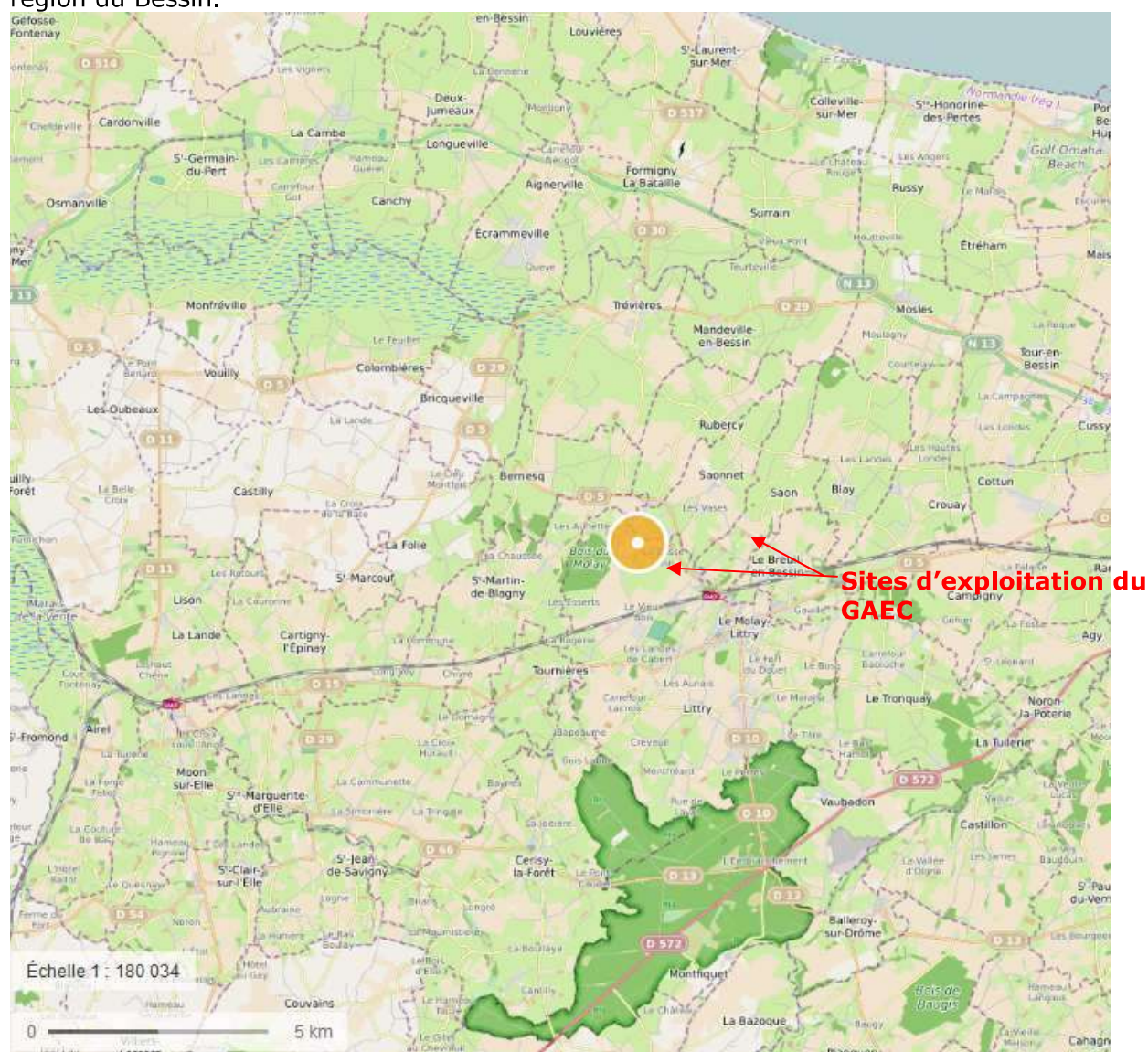
Les 3 associés, occupés à plein temps sur le GAEC, font valoir leur production animale sans main d'œuvre extérieure (pas de salariés, ni apprentis).

M. Antoine PERES, fils de M. Loïc PERES, s'est installé sur l'exploitation le 1/10/2022 en qualité de Jeune Agriculteur, en remplacement de M. Jean François Godard qui est parti à la retraite à la même date.

## ***1.2 localisation des 2 sites d'exploitation***

Les communes du Molay Littry et de Saon se trouvent dans l'ouest du département du Calvados en région du Bessin. Administrativement, elles sont associées à l'arrondissement de Bayeux et au canton de Trévières et font partie de la communauté de communes d'Isigny-Omaha-Intercom.

La carte régionale ci-après montre la localisation des sites d'exploitation dans la région du Bessin.



**Plan de localisation des sites d'exploitation du demandeur sur la carte régionale.**

Les installations d'élevage du GAEC et leurs annexes se répartissent sur les sites suivants :

- sur le siège d'exploitation sis « la Basse Cour » au Molay Littry, site d'élevage principal qui regroupe l'ensemble des vaches laitières,

- et le site annexe sis « le Clos au Gué » à Saon, corps de ferme repris en 2020 où sont actuellement stockés des fourrages.

#### **a.) Le site de la Basse Cour**

La carte IGN au 1/25 000 en pièce jointe n°1 localise le site de la Basse Cour sur la commune du Molay Littry : celui-ci se trouve en bordure nord du territoire communal à la limite avec SAONNET ; il s'agit d'une zone rurale à vocation agricole à 3 km au nord-ouest du centre-bourg du Molay Littry.

Le site est desservi par le chemin privé mitoyen sur le côté est qui rejoint à l'est la route départementale n°5. Le chemin d'accès de 950 ml, bitumé, apparaît large et bien dégagé en hauteur. Les voies d'accès aux installations et les aires de manœuvre aménagées autour des installations apparaissent larges et bien stabilisées.

L'habitat dans l'environnement proche du site d'élevage apparaît très diffus. En dehors de l'habitation de l'un des pétitionnaires (celle de M. Loïc PERES) localisée sur le côté sud des installations, on n'inventorie dans le rayon des 300 mètres autour des installations qu'un seul local habituellement occupé par des tiers : il s'agit de la résidence de tourisme-Village Vacances du château du Molay au Molay-Littry, hôtel d'une quarantaine de chambres implanté en zone rurale qui accueille essentiellement des groupes de scolaires. Les bâtiments qui accueillent le public se trouvent à 180 mètres à l'est des premières installations d'élevage (nursérie). L'hôtel n'a pas de vue sur le site d'élevage en raison du bois intercalé.

Le site d'élevage s'établit à 45 mètres d'altitude sur un versant à pente douce de vergence est qui domine le vallon du ruisseau la Poterie.

Il s'inscrit dans le bassin versant de la Tortonne, affluent de l'Aure, par l'intermédiaire du ruisseau la Poterie. Le ruisseau la Poterie d'un linéaire de 5 km prend sa source dans l'ouest du Molay-Littry au lieu-dit « le Maupas », s'écoule dans un vallon peu prononcé orienté sud-ouest/nord-est, à 200 mètres à l'est du site de la Basse Cour, et se joint aux eaux de la Tortonne en limite ouest de Saonnet.

Le site d'élevage est entouré de parcelles agricoles en prairie au maillage bocager préservé. Les installations d'élevage sont encadrées sur les 4 côtés de haies bocagères sur talus assez denses, peuplées d'essences du pays (saules, noisetiers, sureaux, érables, charmilles, chênes, frênes...). A la périphérie sud-est, on observe une zone boisée de feuillus autour des installations hôtelières.

Le demandeur fait valoir sur le site un élevage de bovins laitiers. Les installations d'élevage existantes sont implantées sur les parcelles référencées I 186, 187, 188 et K 9, 589, 590, 490, 491, propriété du GAEC et de M. Loïc PERES. Sur le site, on observe plusieurs bâtiments agricoles, une fumière, une fosse enterrée et l'habitation de l'un des pétitionnaires (celle de M. Loïc Peres) avec ses dépendances.

Le forage alimentant en eau l'élevage est localisé sur la parcelle K 9 à 85 mètres au sud-est de la stabulation des génisses.

Sur le site d'exploitation bien constitué, on observe 4 bâtiments d'élevage :

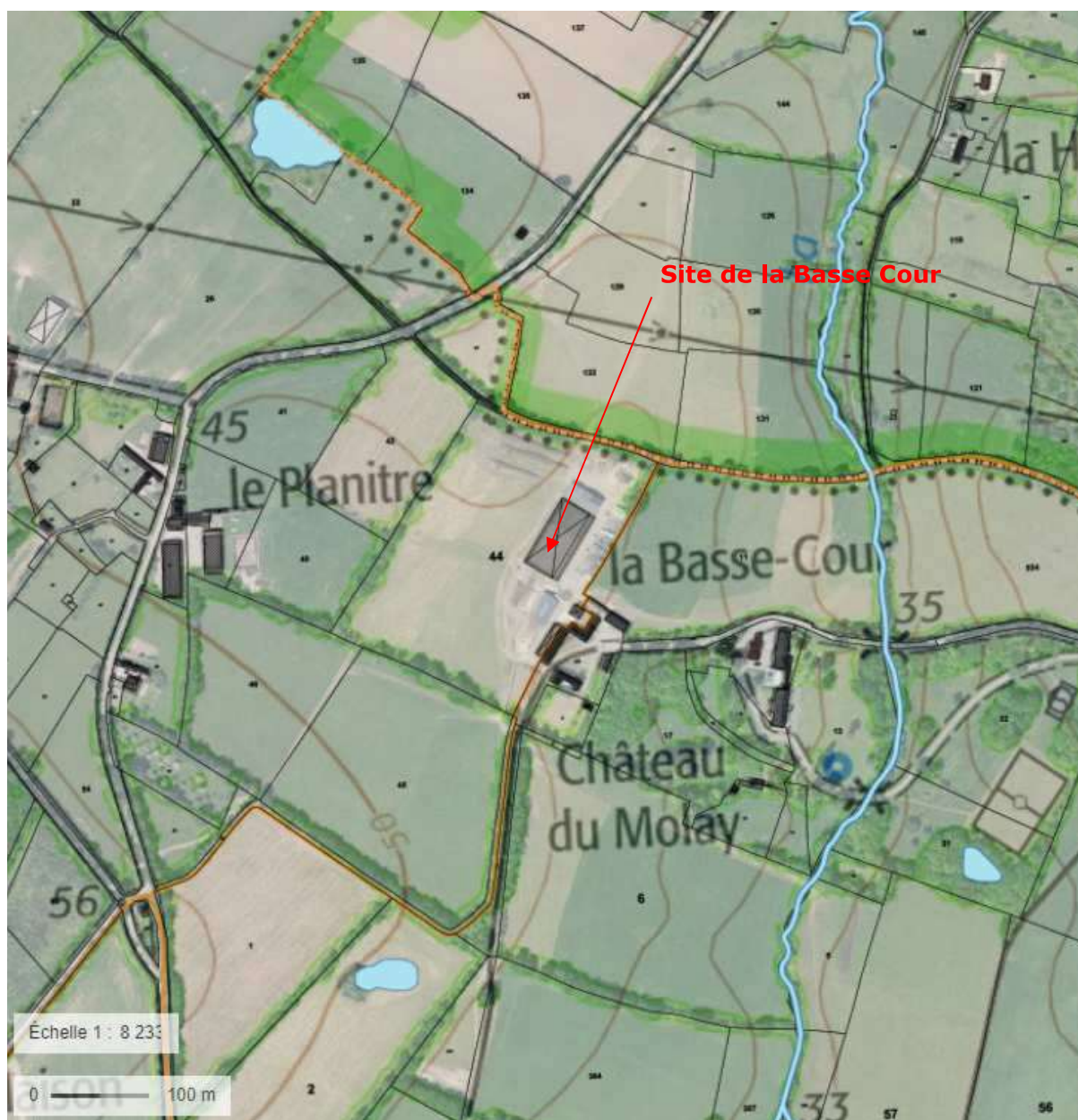
- la stabulation n° 1 pour vaches laitières orientée nord-ouest/sud-est et d'une superficie totale de 3490 m<sup>2</sup>,
- la salle de traite à l'extrémité sud de la stabulation VL d'une superficie de 485 m<sup>2</sup>, associé au parc d'attente sur caillebotis non couvert,
- la stabulation n°2 pour les génisses et les veaux d'élevage au centre d'une superficie totale de 990 m<sup>2</sup> avec les remises attenantes,



- et le bâtiment n°3 d'une superficie de 756 m<sup>2</sup> récemment construit sur le côté est. Ce dernier sert au stockage de fourrages et à l'élevage de génisses et vaches taries sur litière paillée.

Parmi les annexes, on observe :

- la fumière non couverte d'une superficie de 575 m<sup>2</sup>,
- la fumière couverte d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>,
- le bassin tampon de sédimentation de 300 m<sup>3</sup>, de type fosse béton enterrée cylindrique,
- à l'entrée du corps de ferme le hangar de stockage matériels agricoles avec l'atelier de mécanique agricole d'une superficie de 217 m<sup>2</sup>.



**Vue aérienne du site de la Basse Cour**

On n'observe dans le rayon des 500 mètres autour de l'installation classée du demandeur aucun édifice protégé au titre des Monuments Historiques. L'église Saint Germain de Littry, inscrite aux Monuments Historiques depuis 1926, se trouve à 3.9 kilomètres au sud du site de la Basse Cour et n'a aucune visibilité sur les installations du GAEC.

Par rapport au code de l'urbanisme, il convient de souligner que la commune du Molay-Littry est couverte par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Isigny-Omahia Intercom approuvé le 26 septembre 2019. Dans ce document, le site d'exploitation du demandeur se trouve en secteur agricole classé A, comme le montre l'extrait du PLUi ci-après centré sur le site ; d'après le règlement du PLUi, sont autorisées dans les zones agricoles classées A les constructions à vocation agricole, sans restriction particulière en matière de surface et de hauteur, ainsi que les constructions et installations nécessaires à des équipements publics ou d'intérêt collectif et les installations nécessaires à la production d'énergie renouvelable.



L'activité exercée sur le site par le demandeur, exploitation agricole spécialisée dans l'élevage, est compatible avec les orientations d'aménagement définies sur la zone par le document d'urbanisme applicable sur la commune et permet la construction sur le site d'exploitation de nouvelles installations à vocation agricole.

**\* Tableau n°1 : localisation du site de la Basse Cour, siège d'exploitation**

Commune	LE MOLAY LITTRY
Lieu-dit	La Basse Cour
Références cadastrales	I 186, 187, 188 / K 9, 589, 590, 490, 491
Coordonnées Lambert 93	
X	415 905
Y	6 913 612

Dans l'arrêté préfectoral du 4 août 2021 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, la commune du Molay Littry figure en totalité en zone vulnérable. Dans l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, 4 zones sont définies pour déterminer les capacités de stockage d'effluents requises. Dans la zone A à laquelle appartient l'ouest du Calvados, les capacités de stockage minimales requises pour les élevages bovins situés en zone vulnérable sont indiquées dans le tableau ci-après :

**\* Tableau n°2 : tableau des capacités de stockage d'effluents minimales (en mois) pour les bovins lait et viande**

Type d'effluents d'élevage	Temps passé à l'extérieur des bâtiments	Bovins lait dans la Manche et l'ouest du Calvados en zone A	Bovins à l'engraissement dans la Manche et l'ouest du Calvados en zone A
Fertilisant azoté de type I	≤ 3 mois	5,5	5,5
	De 3 à 7 mois	4	5
	> 7 mois	4	4
Fertilisant azoté de type II	≤ 3 mois	6	6
	De 3 à 7 mois	4,5	5
	> 7 mois	4,5	4

Les plans de situation et de masse en pièce jointe n°3 localisent les installations d'élevage dans leur environnement et décrivent leur mode de fonctionnement. Le plan de situation à l'échelle 1/2500 représente l'environnement dans le rayon des 200 mètres minimum par rapport aux installations classées du demandeur. Sur le plan, sont indiqués les bâtiments d'élevage et leur annexe, l'habitation de l'un des pétitionnaires, les tierces habitations environnantes, les autres bâtiments avoisinants avec leur affectation, les points d'eau et cours d'eau. Sur le plan de masse au 1/500, sont matérialisés les installations d'élevage existantes, l'habitation de l'un des pétitionnaires, l'affectation des bâtiments et terrains avoisinants et le forage de l'exploitation.

#### **b.) le site du Clos au Gué à Saon**

La carte IGN au 1/25 000 ci-avant localise le site du Clos au Gué sur la commune de Saon : celui-ci se trouve dans le sud du territoire communal, zone rurale à vocation agricole, à 1.3 kilomètres au sud-ouest du bourg de Saon réduit à la mairie, l'église et quelques habitations.

Le site annexe est situé à 2.5 kilomètres à l'est du siège d'exploitation. Il est desservi par la rue des Bidots, voie rurale qui débouche à l'est sur la route départementale n°97. Les 2 entrées au corps de ferme sur le côté nord sont larges et bien stabilisées et offrent une bonne visibilité ; les chemins d'accès et les aires de manœuvre aménagées devant les installations paraissent larges et bien empierrés.

L'habitat dans l'environnement proche du site d'élevage est assez diffus :

- on relève à l'entrée du site annexe l'habitation de M. Antoine PERES, nouvel associé du GAEC qui a récemment repris l'habitation du site en location,
- à la périphérie ouest, on note l'habitation d'un exploitant agricole distante de 200 mètres des premières installations, l'habitation n'a pas de visibilité sur les installations du GAEC en raison des bâtiments agricoles intercalés,
- à la périphérie sud-est, on note un hameau constitué de 5 tierces habitations, dont la plus proche est distante de 170 mètres des premières installations ; ces dernières n'ont aucune vue directe sur les installations du fait des haies bocagères intercalées.
- à la périphérie sud-ouest est identifiée une tierce habitation isolée distante de 260 mètres des premières installations. La tierce habitation n'a aucune visibilité sur les installations en raison des plantations intercalées.
- Dans les directions nord et nord-est, on ne relève aucune tierce habitation à moins de 300 mètres.

Le site d'élevage s'étend à 20 mètres d'altitude sur le versant à pente douce de vergence est en rive gauche du ruisseau la Siette.

La parcelle d'implantation des installations s'inscrit dans le bassin versant de la Tortonne par l'intermédiaire de la Siette. Le site d'élevage est drainé par le ruisseau la

Siette ; ce dernier d'un linéaire de 10 km prend sa source dans la forêt de Cerisy, traverse le centre du territoire du Molay-Littry dans un vallon peu prononcé orienté sud-ouest/nord-est et se joint aux eaux de la Tortonne en limite ouest de Saon. Le ruisseau s'écoule à 80 mètres à l'est du bâtiment agricole du site dans un vallon évasé.

Le site d'élevage est entouré de parcelles agricoles en prairie permanente au maillage bocager préservé. Le site d'élevage est encadré sur les côtés sud et ouest de haies bocagères sur talus assez denses, peuplées d'essences du pays, et sur le côté est d'une ripisylve en bordure du ruisseau la Siette.

Le site d'élevage supporte les constructions suivantes :

- l'habitation du demandeur avec les remises attenantes, construction de caractère en pierre du pays,
- le bâtiment à l'est non utilisé par le GAEC Basse Cour,
- le bâtiment agricole au sud de 42 mètres de longueur par 14 mètres de largeur utilisé par le GAEC pour le stockage de foin.

La dalle bétonnée en façade est servait anciennement de silos à fourrages et de fumière. Désormais, l'exploitant y stocke des bottes de foin en tas recouvertes d'une bâche plastique.

Le bâtiment agricole utilisé par le GAEC est implanté sur la parcelle référencée C 286, en location.

**\* Tableau n°3 : localisation du site annexe du Clos au Gué**

Commune	Saon
Lieu-dit	Le clos au Gué
Références cadastrales	C 286
Coordonnées Lambert 93	
X	418 423
Y	6 913 756





### **Vue aérienne du site annexe le Clos au Gué**

Aucun édifice protégé au titre des Monuments Historiques n'est présent dans le rayon des 500 mètres autour de l'établissement classé du demandeur. L'église de Saon, inscrite au Monument Historique, se situe à un peu plus de 1.3 kilomètres au nord-est du site d'exploitation et n'a pas de vue sur l'établissement en raison de la distance et des haies bocagères intercalées.

Par rapport au code de l'urbanisme, il convient de souligner que la commune Saon est couverte par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Isigny-Omaha Intercom approuvé le 26 septembre 2019. Dans ce document, le site annexe du demandeur se trouve en secteur agricole classé A, comme le montre l'extrait du PLUi ci-après centré sur le site du Clos au Gué.





L'activité exercée sur le site par demandeur, exploitation agricole spécialisée dans l'élevage, est compatible avec l'orientation définie sur la zone par le document d'urbanisme applicable sur la commune de Saon.

Dans l'arrêté préfectoral du 4 août 2021 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, la commune de Saon figure en totalité en zone vulnérable.

Les plans de situation et de masse en pièce jointe n°4 localisent les installations et décrivent leur mode de fonctionnement. Le plan de situation à l'échelle 1/2500 représente l'environnement dans le rayon des 200 mètres minimum par rapport aux installations du demandeur. Sur le plan, sont indiqués le bâtiment agricole utilisé par le GAEC, l'habitation de l'exploitant, les tierces habitations environnantes, les autres bâtiments avoisinants avec leur affectation, les points d'eau et cours d'eau. Sur le plan de masse au 1/500, sont matérialisés le bâtiment agricole utilisé par le GAEC, l'affectation des bâtiments et terrains avoisinants et le cours d'eau voisin.

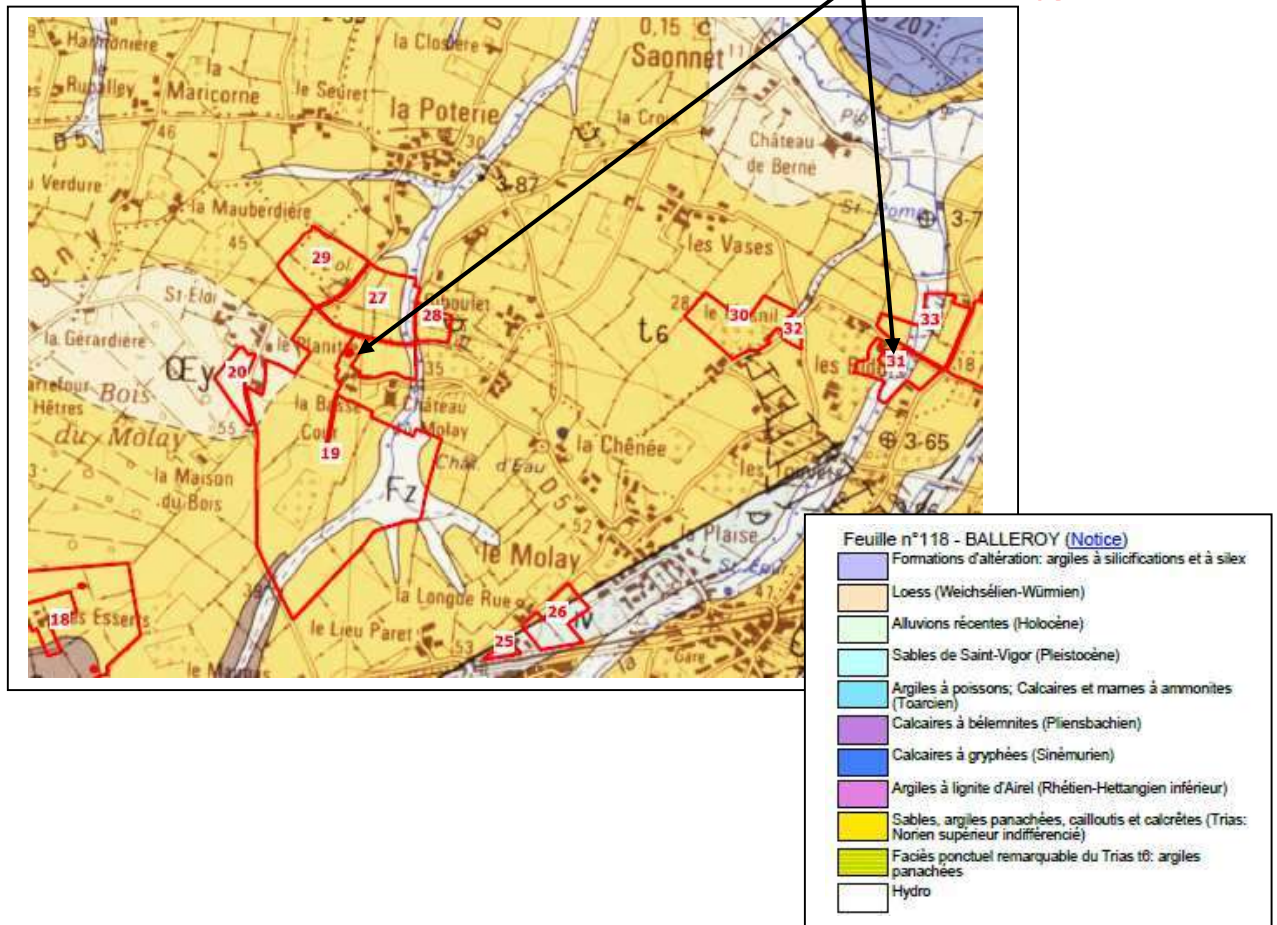
### ***1.3 contexte géologique, hydrogéologique et hydrographique sur les 2 sites d'élevage***

#### **\* géologie**

L'aire d'étude s'inscrit à la charnière entre le socle ancien du Massif Armoricaïn au sud, représenté localement par des schistes du Briovérien, et le Bassin Parisien représenté par les formations sédimentaires du Trias. Les sites d'élevage de la Basse Cour et du Clos au Gué s'établissent sur les formations sédimentaires du Trias. De larges placages de limon d'origine éolienne sont cartographiés sur la carte géologique de la région. Des alluvions fluviales modernes sont également identifiées dans le lit majeur du ruisseau de la Poterie à l'est et dans la vallée de la Siette.

**Sites d'exploitation  
du demandeur dans les  
formations sédimentaires du  
Trias**

**Figure 1 : Contexte géologique sur les sites d'élevage**



**\* hydrogéologie**

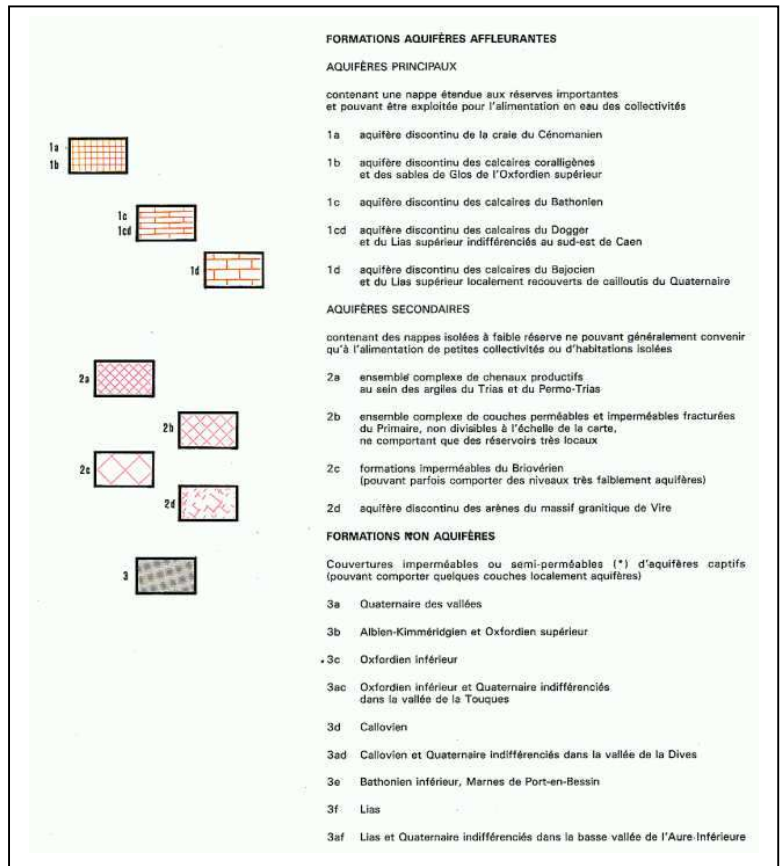
Les 2 sites d'élevage s'inscrivent sur les formations sédimentaires du Trias. Ces formations, qui chevauchent les schistes briovériens, présentent un aspect diversifié : niveaux de grès et conglomérats, sables et galets et argile, constituant des lits plus ou moins imbriqués les uns dans les autres et remaniés par l'érosion.

Selon la carte hydrogéologique, les aquifères dans les formations sédimentaires du Trias appartiennent à la catégorie d'ensemble « aquifères secondaire de l'ensemble complexe de chenaux productifs au sein des argiles du Trias et du Permo-Trias, contenant des nappes isolées à faible réserve ne pouvant généralement convenir qu'à l'alimentation de petites collectivités ou d'habitations isolées ». La formation géologique du Trias se présente sous trois faciès (argiles rouges, sables et cailloutis, calcrètes) imbriqués les uns dans les autres en formation complexe dans lesquels des nappes d'eau souterraines s'individualisent. Les nappes présentes dans les niveaux inférieures se révèlent être les plus intéressantes du point de vue quantitatif et qualitatif alors que les aquifères moins profonds apparaissent plus vulnérables aux pollutions superficielles.



**Sites d'exploitation  
du demandeur dans les  
formations sédimentaires du  
Trias pouvant comporter des  
niveaux faiblement aquifères**

**Figure 2 : Contexte hydrogéologique**





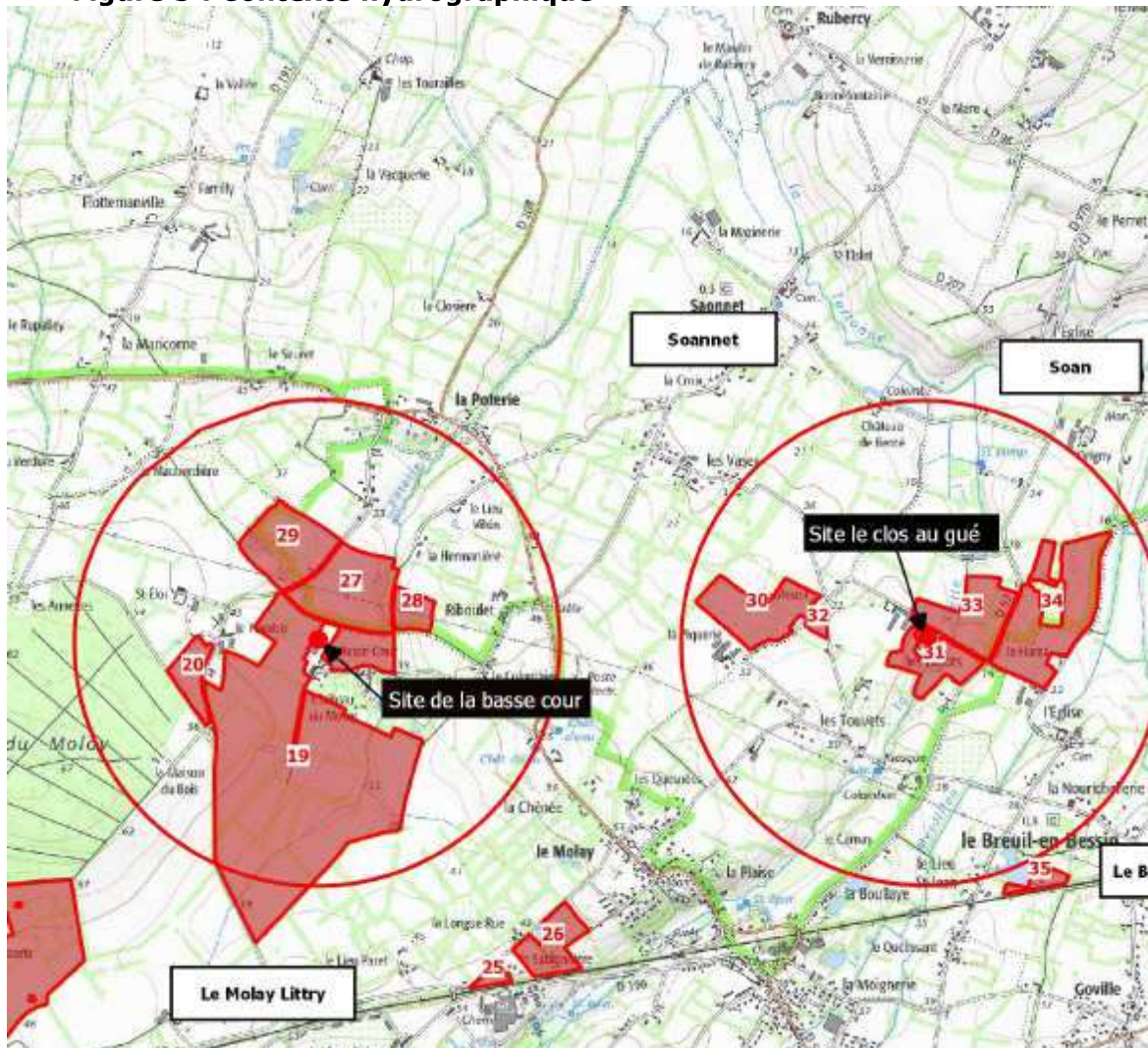
### \* hydrographie

L'aire d'étude est marquée par un réseau hydrographique assez dense.

Le site d'exploitation de la Basse Cour s'étend dans le bassin versant de la Tortonne par l'intermédiaire du ruisseau de la Poterie.

Le d'exploitation du Clos au Gué s'inscrit dans le bassin versant de la Tortonne par l'intermédiaire de la Siette.

**Figure 3 : Contexte hydrographique**



### \* classement des ressources en eau locales dans les SDAGE, SAGE

Dans le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, le bassin de l'Aure est rattaché à l'unité hydrographique de l'Aure référencée BN.3-1. La fiche de l'unité hydrographique de l'Aure est jointe en annexe 6. Rattachées à la Zone de Réparation des Eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien, les eaux de surface de ce bassin font l'objet d'une gestion quantitative de la ressource. Pour la Tortonne, l'objectif du SDAGE est d'atteindre le bon état écologique en 2027.

Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027 rattache les aquifères locaux à la masse d'eau souterraine du Trias Lias du Bessin référencée FRHG404, en bon état quantitatif depuis 2015 ne faisant pas l'objet de mesures de gestion quantitative et dont l'objectif d'atteindre le bon état chimique au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) a été repoussé au-delà de 2027 en raison des paramètres nitrates et pesticides aux concentrations se rapprochant des valeurs limites et du temps de récupération du milieu.

Le Molay Littry et les communes limitrophes appartiennent à la Zone de Répartition des Eaux ZRE du Bajo-Bathonien et de ses bassins superficiels, définie dans l'arrêté interpréfectoral du 8/03/2017 pour la gestion quantitative des nappes des calcaires du Bajo-bathonien et des bassins superficiels de l'Aure, la Dives, l'Orne et la Seulles. Le cadre réglementaire autour de cette zone vise à assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans l'aquifère, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation pour les nouveaux prélèvements (déclaration pour tout prélèvement dans les eaux souterraines supérieur à 1000 m<sup>3</sup>/an et autorisation quand la capacité des installations de prélèvement est supérieure à 8 m<sup>3</sup>/h).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Aure est en cours d'élaboration.

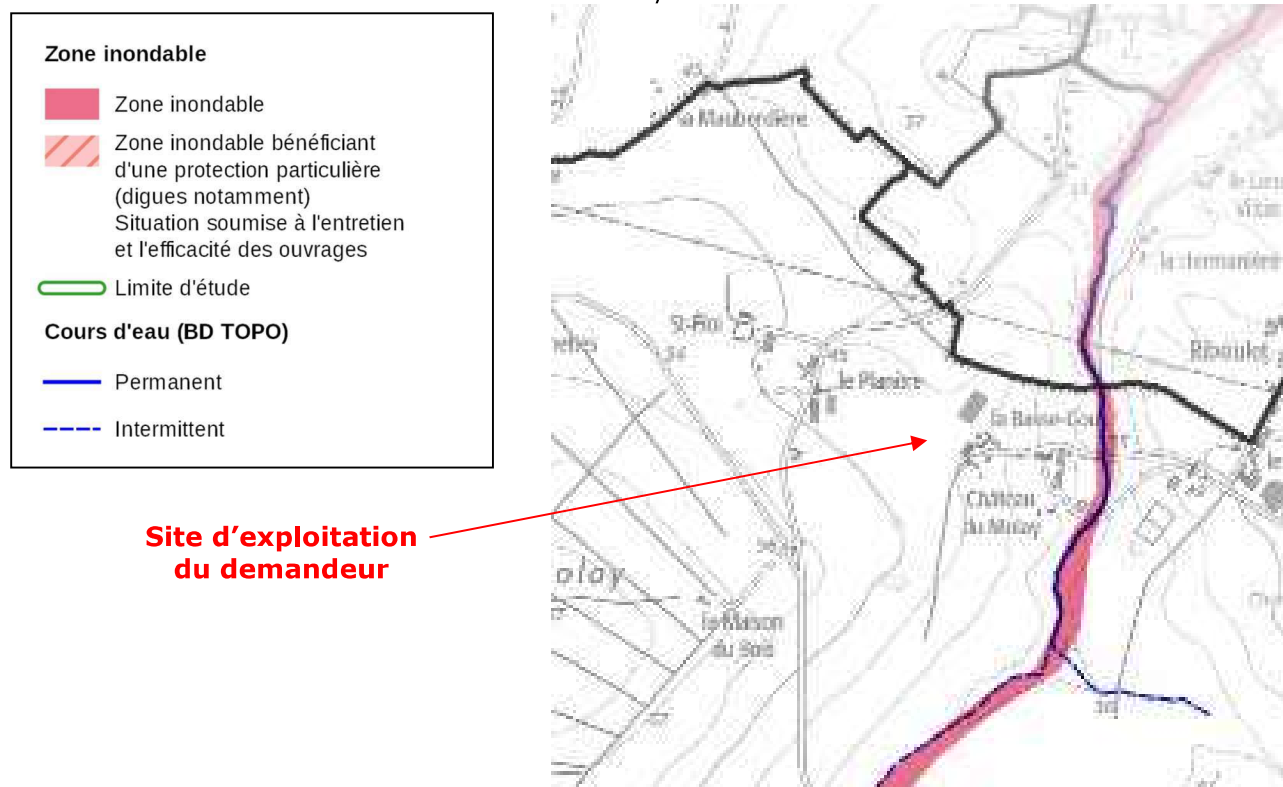
### ***I.4 analyse des risques naturels sur le site d'élevage de la Basse Cour***

Sur le site de la Basse Cour où est prévu la nouvelle construction sont relevés les risques suivants.

#### **- les zones inondables**

La carte des zones inondables sur la commune du Molay Littry, téléchargée depuis le site internet de la DREAL de Basse-Normandie et centré sur le site d'exploitation, est consultable ci-après.

La commune du Molay Littry est concernée par le risque inondation dans le fond des vallées des cours d'eau orientés sud-ouest/nord-est.



A ce sujet, il convient de souligner que le site d'élevage de la Basse Cour se trouve à la côte altimétrique + 45 mètres, en dehors des zones inondables cartographiées par la DREAL sur la commune du Molay Littry, notamment celles identifiées dans le fond de la vallée de la Poterie. Le nouveau hangar de stockage sera implanté dans la continuité des installations existantes, hors des zones inondables cartographiées à l'est.

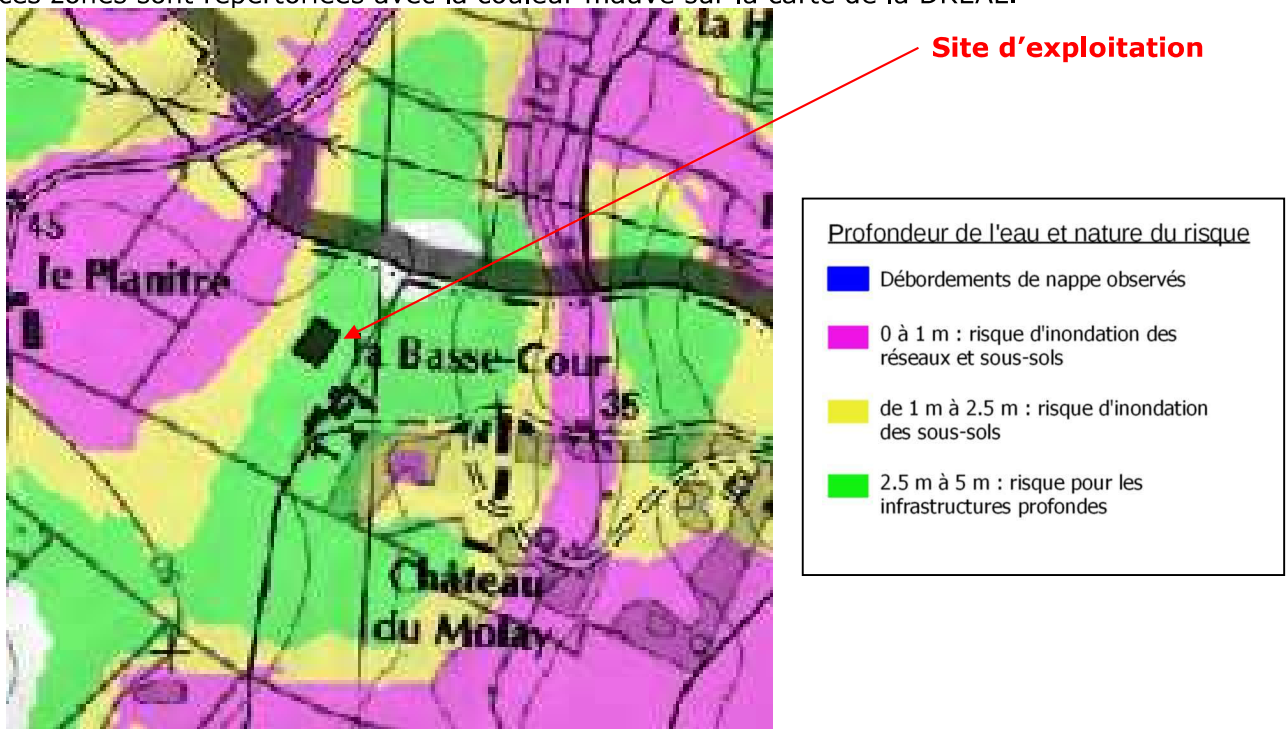


### - les remontées de nappes phréatiques

Les remontées de nappes phréatiques sont un phénomène naturel qui concerne la commune du Molay Littry. La carte de la profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux sur la commune, centrée sur le site d'exploitation, est consultable ci-après.

La carte détermine les zones présentant un risque de remontée de la nappe phréatique lors d'épisode de très hautes eaux. Les risques associés à cet aléa dépendent de la profondeur de la nappe. A plus de 5 mètres de profondeur, il n'y a pas de risques pour les activités humaines ; entre 2.5 mètres et 5 mètres des risques existent pour les infrastructures profondes ; entre 1 et 2.5 mètres, il existe un risque d'inondation des sous-sols ; entre 0 et 1 mètres, le risques d'inondation concerne les sous-sols et les réseaux enterrés.

Sur la commune du Molay Littry, les zones de saturation par remontée de la nappe d'eau souterraine lors d'épisodes de très hautes eaux couvrent une grande partie du territoire communal notamment les fonds de vallée et les zones dépressionnaires au nord ; ces zones sont répertoriées avec la couleur mauve sur la carte de la DREAL.



Au vu de l'extrait de la carte centrée sur le site de la Basse Cour, on note que la zone d'implantation du site d'élevage, de couleur verte, présente un risque de remontée de la nappe phréatique en période de très hautes eaux jusqu'à 2.50 mètres de profondeur.

Sur ce point, il convient de considérer qu'il n'est prévu, à travers le présent projet, aucune infrastructure profonde de type fosse enterrée pouvant interférer avec la nappe phréatique en période de très hautes eaux. Le nouveau hangar sera implanté au niveau du terrain naturel, après décapage de la terre végétale. La fosse sous caillebotis du parc d'attente de 2.25 mètres de profondeur ne peut pas interférer à la nappe phréatique ; en revanche, le bassin tampon de sédimentation de 3 mètres de profondeur peut interférer à sa base avec la nappe phréatique ; cependant les mesures techniques mises en œuvre sur l'ouvrage permettent de pallier ce risque :

- la fosse a été construite par une entreprise de maçonnerie spécialisée, avec une dalle en béton armé pour le radier et des parois en béton banché armé prévues pour résister à la pression extérieure du remblai et d'une nappe phréatique ;

- le drainage à la périphérie et en fond de fosse permet d'évacuer la pression hydrostatique pouvant être exercée par la remontée de la nappe d'eau souterraine.

## ***1.5 Présentation des activités existantes sur l'exploitation agricole***

### **a.) Sur le site de la Basse Cour**

Le GAEC fait valoir sur le site d'exploitation un élevage de vaches laitières, déclaré au titre des ICPE par le récépissé du 20/11/2017 à 150 vaches laitières.

Les bovins lait sont actuellement élevés en totalité sur le siège d'exploitation sis « la Basse Cour » au Molay Littry. Le volume de production laitière est à ce jour de 760 000 litres de lait livrés par an. Le GAEC engagé en agriculture Biologique depuis 2002 livre l'ensemble de sa production laitière en production biologique à l'usine DANONE du Molay Littry.

La surface agricole utile (SAU) du GAEC s'élève à 254.7 ha. L'assolement se composait lors de la dernière campagne culturale de :

- 12.4 ha de blé (paille exportée) avec un rendement moyen de 40 qtx / ha,
- 31.8 hectares d'un mélange de céréales d'hiver ou de printemps (triticale ou orge de printemps) avec un rendement moyen de 45 qtx/ha (paille exportée),
- 5.75 hectares de sarrasin avec un objectif de rendement de 15 qtx/ha,
- 20.2 hectares d'un mélange fourrager (rgi, trèfle) exploité en fauche uniquement avec un rendement moyen de 6 tonnes de matière sèche à l'ha,
- 5.1 hectares de prairie permanente exploitée en fauche uniquement avec un rendement moyen de 5 TMS/ha,
- et 179.4 ha de prairie permanente pâturée par les bovins et récoltée sous forme d'herbe enrubannée ou de foin.

Les installations d'élevage présentes sur le site de la Basse Cour se composent de 3 stabulations avec leurs annexes (bloc traite, fumières, bassin tampon de sédimentation et hangar de stockage matériels) implantées sur les parcelles I 186, 187, 188 et K 9, 589, 590, 490, 491.

Le site accueille actuellement l'ensemble des bovins lait. En l'état actuel, 150 vaches laitières et leur suite sont présentes sur l'exploitation. 6 unités de fonctionnement (stabulation ou partie de stabulation occupée par une même catégorie d'animaux selon la même conduite) se distinguent dans les différentes stabulations en service.

### **Unités de fonctionnement dans la stabulation 1 et le bloc traite :**

Les vaches laitières sont logées dans la stabulation n°1, orientée nord-ouest/sud-est et d'une superficie totale de 3490 m<sup>2</sup>. Le bâtiment a été conçu en 2004 et agrandi en 2008 et 2016 avec les matériaux suivants :

- la façade ouest : mur en parpaings surmonté d'un filet brise-vent,
- la façade est : longrine en parpaings surmontée d'un bardage bois et bac acier de couleur anthracite au niveau de la grange, une partie de la façade est ouverte,
- pignons : murs en parpaings surmontés d'un bardage bois, une partie du pignon nord est ouvert,
- charpente métallique à double pente,
- la couverture est en plaques ondulées fibrociment de teinte ardoise avec translucides et faîtières ouvertes.

Les vaches laitières en production (unité B1), de races diversifiées (Prim'Holstein, pie rouge, jersiaise, Montbéliarde), sont élevées dans la stabulation aménagée avec des couchages paillés et 2 couloirs d'alimentation bétonnés couverts. Le couchage est paillé plusieurs fois par semaine à raison de 8 kg/animal/jour ; la litière accumulée stockée 2 mois sous les animaux est déposée à chaque curage en tas au champ. Le fumier mou à compact raclé 1 à 3 fois par jour sur les exercices bétonnés est orienté vers la fumière non couverte à l'extrémité sud de 575 m<sup>2</sup>. La table d'alimentation est aménagée au centre du bâtiment. Les animaux accèdent par les cornadis aux auges longitudinales où ils reçoivent une ration à base de foin et d'herbe enrubannée complétés d'aliments fermiers.

Les vaches sont traitées au niveau du bloc traite construit en 2018 avec les matériaux suivants :

- murs en parpaings bancheurs recouverts d'un bardage bois,
- sol : dalle bétonnée,
- couverture en plaque ondulée fibrociment de teinte ardoise.

Le bloc traite comprend :

- le parc d'attente non couvert d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> sur caillebotis avec fosse sous-jacente de 2.25 mètres de profondeur : les vaches y sont parquées le temps de la traite,

- la salle de traite de type rotative de 28 postes,
- la laiterie,
- et la nurserie de 8 cases individuelles paillées (unité B4) où sont élevés les veaux d'élevage au démarrage (de 0 à 3 semaines d'âge).

La litière, paillée plusieurs fois par semaine, est déposée entre chaque veau dans la fumière couverte du site ; les veaux d'élevage y sont alimentés au seau avec du lait entier distribué au moyen d'un taxilait.

Les eaux vertes et blanches issues du bloc traite (salle de traite et laiterie) sont dirigées vers le bassin tampon de sédimentation de 300 m<sup>3</sup> où elles sédimentent avant leur épandage sur les prairies périphériques. Les déjections déposées par les vaches laitières sur le parc d'attente sont stockées dans la fosse sous caillebotis de 437 m<sup>3</sup> utiles.

25 génisses laitières de 6 à 12 mois (unité B2) sont élevées dans la partie de la stabulation n°1 contre la grange à foin, aménagée sur litière accumulée intégrale. La litière accumulée, paillée plusieurs fois par semaine à raison de 4 kg/animal/jour et stockée plus de 2 mois sous les animaux, est déposée lors du curage à la sortie de l'hiver en tas au champ. Les animaux sont affouragés avec du foin et de l'herbe enrubannée à l'auge au niveau de la table d'alimentation centrale dotée de cornadis.

Une grange pour le stockage de foin en vrac est aménagée dans la partie nord du même bâtiment. Elle permet le séchage et le stockage du foin stocké en vrac dans 2 cellules ; chaque cellule de 10 x 18 x 8 mètres de hauteur soit 1440 m<sup>3</sup> a une capacité de stockage de 130 tonnes de foin ; la cellule intercalée sert au déstockage du foin et à la préparation de la ration distribuée aux vaches. Le procédé de séchage consiste à aspirer l'air extérieur préalablement déshumidifié par une grosse turbine qui le souffle à travers le foin disposé dans les cellules de stockage aménagées sur caillebotis. Le foin est manipulé au moyen d'une pince grappin installée sur un pont roulant.

### **Unités de fonctionnement dans la stabulation 2 et les anciennes installations attenantes :**

La stabulation n°2 pour génisses laitières et la nurserie pour les veaux d'élevage ont été aménagées dans les anciens bâtiments agricoles et l'appentis en façade ouest où est aménagée la table d'alimentation. Elles montrent une superficie totale de 990 m<sup>2</sup> avec les remises attenantes. Le bâtiment en pierre calcaire est couvert en ardoise fibrociment de teinte anthracite. 2 unités de fonctionnement (B3 et B5) sont actuellement en service dans la stabulation 2 et les anciennes installations attenantes

Dans la nurserie B3 à l'extrémité nord sont logés les veaux d'élevage de moins de 6 mois en cases collectives sur litière paillée (5 cases de 5 veaux). La litière, paillée plusieurs fois par semaine à raison de 2 kg par animal/jour et stockée plus de 2 mois dans le bâtiment, est déposée à chaque curage en tas au champ ; les veaux d'élevage y sont allaités au moyen d'un distributeur automatique de lait (DAL) et affouragés avec du foin distribué à l'auge équipée de cornadis. Les eaux de lavage du DAL (25 litres d'eaux blanches produites par semaine soit 1.3 m<sup>3</sup> par an) sont dirigées par l'intermédiaire d'une fosse de relevage vers le bassin tampon de sédimentation BTS de 300 m<sup>3</sup>, où elles sont traitées.

L'ancienne salle de traite à l'extrémité nord est aujourd'hui désaffectée, l'ancien parc d'attente, extérieur, sert désormais pour le tri et les soins aux animaux.

Dans la stabulation 2 (unité B5) d'une soixantaine de places sont logées l'hiver 50 génisses laitières de 1-2 ans et > 2 ans. Les animaux y sont conduits en cases collectives sur litière accumulée intégrale. La litière accumulée, paillée plusieurs fois par semaine à raison de 5 kg/animal/jour et stockée plus de 2 mois sous les animaux, est déposée lors

du curage à la sortie de l'hiver en tas au champ. Les animaux sont affouragés avec du foin et de l'enrubanné sec distribués à l'auge ; cette dernière disposée sous l'appentis en façade ouest est dotée de cornadis.

### **Unité de fonctionnement dans le bâtiment 3 :**

Le dernier bâtiment agricole a été construit récemment sur le côté est de la stabulation n°1 des vaches laitières. D'une superficie de 600 m<sup>2</sup> et orienté ouest/est, il a été conçu avec les matériaux suivants :

- charpente lamellé collé en monopente sur poteau bois reposant sur dés béton,
- table d'alimentation sur le côté sud avec dalle bétonnée, autres surfaces sur terre battue,
- façade sud avec longrine en parpaings bancheurs surmontés d'un bardage bois avec bandeau lumineux en polycarbonate, la façade nord et le pignon est sont bardés en claire voie bois.
- tubulaires : barrières et cornadis en galvanisé,
- couverture fibrociment + panneaux photovoltaïques.

Des génisses d'élevage et des vaches tarées (unité B6) sont logés dans la moitié est du bâtiment 3 sur litière accumulée intégrale. La litière accumulée, paillée plusieurs fois par semaine et stockée plus de 2 mois sous les animaux, est déposée lors du curage à la sortie de l'hiver en tas au champ. Les animaux y sont affouragés avec du foin et de l'enrubanné sec à l'auge au niveau de la table d'alimentation dotée de cornadis. Le reste du bâtiment sert au stockage de paille en bottes haute densité (capacité maximale stockée de 1000 m<sup>3</sup>).

Les toitures des bâtiments agricoles sont munies de gouttières en zinc en bon état. Les eaux pluviales ainsi collectées sont évacuées vers le milieu naturel (fossés périphériques) par un réseau de canalisations enterrées spécifique, sans être souillées par les effluents d'élevage.

### **Annexes d'élevage :**

Parmi les annexes d'élevage, il convient de citer :

- la fumière non couverte à l'extrémité sud de la stabulation n°1 vaches laitières de 575 m<sup>2</sup>. L'ouvrage est constitué de 3 murs périphériques de 1.50 mètres de hauteur en béton banché et parois filtrantes et d'une dalle bétonnée inclinée vers le fond. Les purins et lixiviats sont collectés par les caniveaux périphériques connectés au bassin tampon de sédimentation de 300 m<sup>3</sup>.

- la fumière couverte à l'extrémité nord de la stabulation n°2 de 110 m<sup>2</sup>. L'ouvrage est constitué de 3 murs périphériques de 2.50 mètres de hauteur et d'une dalle bétonnée inclinée vers le fond.

- le bassin tampon de sédimentation (BTS) de 300 m<sup>3</sup> où décantent les eaux résiduaires (eaux vertes et blanches de salle de traite, lixiviats et purins de la fumière non couverte, lixiviats collectés sur les aires bétonnées souillées, eaux blanches de lavage du DAL) avant leur épandage sur les 8 ha de prairie attenants, au moyen d'un asperseur associé à une pompe. L'ouvrage de type fosse cylindrique enterrée de 3 mètres de profondeur et 11.20 mètres de diamètre est doté d'une clôture de sécurité de 2 mètres de hauteur avec portillon et d'un dispositif de surveillance de l'étanchéité (regard de visite sur le drainage en fond de fosse).

- les cellules de stockage foin dans la stabulation vaches laitières. L'exploitant y stocke jusqu'à 260 tonnes de foin en vrac (2880 m<sup>3</sup> au total). 1000 m<sup>3</sup> de paille en bottes haute densité sont également stockés dans le bâtiment n°3. Enfin l'exploitant stocke des bottes d'herbe enrubannée (matière non combustible en raison de la faible teneur en matière sèche) sur la dalle bitumée en façade est de la stabulation vaches laitières.

- le hangar de stockage matériels agricoles (150 m<sup>2</sup>) disposé sur le côté est des installations, associé à l'atelier de mécanique agricole.

### **Alimentation en eau de l'élevage :**

L'alimentation en eau de l'élevage est assurée par le forage privé localisé au sud de la parcelle K 9 à 85 mètres de la stabulation n°2. Le point d'eau, entouré de prairie non pâturée par le bétail, est protégé à sa tête par la margelle béton avec pente vers l'extérieur, la rehausse en agglos dépassant du niveau du sol de 50 cm et le couvercle en tôle sécurisé. La margelle béton à la tête du forage sera agrandie avant le 30/09/2003 pour être portée à la surface minimale de 3 m<sup>2</sup> conformément à la réglementation. De 40 mètres de profondeur, l'ouvrage a été créé en 2002 par une entreprise spécialisée. Il est équipé d'une pompe immergée d'un débit nominal de 5 m<sup>3</sup>/h et équipée d'un clapet anti-retour, ce dispositif empêche tout phénomène de retour d'eau dans la nappe d'eau souterraine. Un second clapet anti-retour est posé à l'entrée du ballon de pression de 1000 litres positionné dans le local technique à côté de l'habitation du demandeur. Le compteur d'eau volumétrique actuellement placé sur la conduite générale, défectueux, sera remplacé avant le 30/09/2023 ; ce compteur permettra de comptabiliser le volume d'eau prélevé et détecter une éventuelle fuite. Par ailleurs, les associés contrôlent régulièrement les installations, notamment les abreuvoirs, et veillent à réparer les fuites d'eau dans les plus brefs délais.

Lors de sa création, le point d'eau a été déclaré à la DRIRE comme l'attestent les documents en annexe 2. Faute d'inscription à la base de données du BRGM, le point d'eau a été déclaré à nouveau au titre du code minier sur le site internet prévu à cet effet, comme le montre le récépissé en annexe 2. Une analyse de l'eau du forage en laboratoire est réalisée une fois par an pour contrôler sa qualité chimique et bactériologique ; l'analyse d'eau jointe annexe 2 montre la conformité de l'eau souterraine sur les paramètres bactériologiques et chimiques analysés (teneur en nitrates inférieure à 0.5 mg/l, absence de bactéries fécales).

L'élevage est également raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable plus particulièrement les installations de traite et le tank à lait au contact du lait ; le compteur d'eau du réseau public se trouve au centre du corps de ferme à proximité du BTS. Le réseau d'adduction d'eau public sert occasionnellement à l'alimentation en eau des bovins en cas de panne des installations de prélèvement dans le forage. Afin de préserver le réseau public de tout reflux d'eau, les conduites d'eau privées (alimentées par le forage) et celles alimentées par le réseau de distribution public ne présentent aucune connexion physique. Lors du changement d'alimentation, la canalisation à la tête du forage est débranchée et la canalisation du réseau public est branchée sur la conduite de l'élevage au niveau de la laiterie ; ces dispositifs assurent la disconnexion physique entre les 2 réseaux.

Les temps de présence des animaux en stabulation sont de 5.5 mois par an pour les vaches laitières, de 7.5 mois pour les veaux et génisses laitières de moins d'un an, de 3 mois pour les génisses laitières de 1-2 ans et de 3 mois pour les génisses laitières > 2 ans.

Le tableau ci-après reprend les unités de fonctionnement de l'élevage au stade initial.

**\* Tableau n°4 : récapitulatif des unités de fonctionnement de l'élevage bovin au stade initial**

Bâtiment	Type d'animaux et effectifs moyens	mode logement	Nbre places	Types de déjections	destination des déjections	Capacités forfaitaires requises en ZV*	
						Fumier	Lisier
B1	140 VL	LA-EB	145	FMC	SC-Fum1	332	0
B2	25 G0	LAI	25	FTC	SC	0	0
PA		Ci		EV	FSC	0	160.1
SDT	Roto 28 pl	EV-EB		EV-EB	BTS	0	0
B3	15 V	LAI	25	FTC-EB	Fum 2-BTS	0	0
B4	5 V	LAI	8	FTC	Fum 2	1	0
B5	45 G1 5 G2	LAI	60	FTC	SC	0	0
B6	20 G2 5 VT	LAI	25	FTC	SC	0	0
EP							70.7
<b>TOTAL</b>						<b>333</b>	<b>230.8</b>

VL : Vaches laitières

VT : vaches taries

VR : vaches de réforme

SC : stockage au champ

Fum1 : fumière non couverte de 575 m<sup>2</sup> avec 3 murs périphériques de 1.5 mètres de hauteur



LA : litière accumulée  
 EB : exercices bétonnés couverts  
 V : veaux d'élevage  
 G0 : génisse laitière < 1 an  
 G1 : génisse laitière 1-2 ans  
 G2 : génisse laitière > 2 ans  
 LAI : litière accumulée intégrale  
 FMC : fumier mou à compact  
 FTC : fumier très compact  
 L : lisier  
 EB-EV : eaux blanches – eaux vertes

Fum2 : fumière couverte de 110 m<sup>2</sup> avec 3 murs périphériques  
 FSC : fosse sous caillebotis non couverte de 437 m<sup>3</sup> utiles  
 BTS : bassin tampon de sédimentation de 300 m<sup>3</sup>  
 PA : parc d'attente

**Justifications des normes adoptées d'après la publication de décembre 2019 calcul des capacités de stockage des effluents d'élevage ruminant, équin, porcin, avicole et cunicole de l'institut de l'élevage :**

ZV\* : en zone vulnérable

B1 : 3.5 m<sup>2</sup> pour 4 mois de stockage x 85% (pondération liée à la moyenne laitière) /1.3 mètres de hauteur moyenne de stockage en raison des 3 murs périphériques

B4 : 0.15 x 1.6 / 2 mètres de hauteur moyenne de stockage pour le fumier de litière accumulée = 0.12 m<sup>2</sup> par place

Eaux vertes sur parc d'attente : 40 m<sup>3</sup> par mois

EPF : 296 mm d'eaux de pluie à stocker /m<sup>2</sup> de fosse extérieure

**\* ouvrages de stockage d'effluents de l'élevage bovin**

Les fumiers mous à compacts raclés sur les exercices bétonnés de l'unité B1 sont déposés dans la fumière non couverte à l'extrémité sud de 575 m<sup>2</sup>. Cette dernière est dotée de 3 murs périphériques et parois filtrantes de 1.5 mètres de hauteur et d'une dalle bétonnée inclinée vers le fond de l'ouvrage. Les purins et lixiviats collectés par les caniveaux périphériques sont orientés vers le bassin tampon de sédimentation de 300 m<sup>3</sup> utiles.

Les déjections déposées par les vaches laitières sur le parc d'attente sur caillebotis et les eaux vertes sont collectées dans la fosse sous-jacente de 437 m<sup>3</sup> utiles.

Les eaux usées générées par la salle de traite et la laiterie sont orientées vers le bassin tampon de sédimentation. De même, les eaux blanches générées lors du lavage du DAL des veaux sont orientées par le biais d'une fosse de relevage vers le BTS.

Les lixiviats collectés sur les aires bétonnées non couvertes souillées de 470 m<sup>2</sup> et 580 m<sup>2</sup> sont également orientés vers le bassin tampon de sédimentation, où ils décantent avant leur épandage sur les prairies attenantes d'une surface de 8 hectares. Le BTS, d'une capacité utile de 300 m<sup>3</sup> (fosse cylindrique enterrée de 11.20 mètres de diamètre et 3 mètres de profondeur), est doté d'un puits de pompage associé à un asperseur qui permet l'épandage sur les 8 ha de prairie périphériques.

Les litières accumulées des bovins, stockées plus de 2 mois sous les animaux et non susceptibles d'écoulement, sont déposées directement en tas au champ. Les litières paillées curées régulièrement dans l'unités B4 sont déposées dans la fumière couverte fum2 de 110 m<sup>2</sup>. La fumière n°2 est dotée de 3 murs périphériques en béton banché de 2.50 mètres de hauteur et d'une dalle bétonnée inclinée vers le fond.

**\* Tableau n°5 : récapitulatif des ouvrages de stockage d'effluents**

Ouvrage de stockage	Origine des produits	Type de produit	Volume Surface Réel	Volume surface Utile	Capacité forfaitaire requise
Fum 1	B1	FMC	575 m <sup>2</sup>	575 m <sup>2</sup>	332 m <sup>2</sup>
Fum 2	B4	FTC	110 m <sup>2</sup>	110 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>
FSC	PA	EV	562 m <sup>3</sup>	437 m <sup>3</sup>	230.8 m <sup>3</sup>
BTS	SDT-Fum 1- Aires béton 1050 m <sup>2</sup> -B3	EV-EB-ES			

Au vu du dexe état initial joint en annexe 3, les ouvrages de stockage d'effluents

sont conformes aux capacités requises en zone vulnérable.

Le corps de ferme comprend par ailleurs les installations suivantes :

- l'habitation de l'un des pétitionnaires, construction de caractère,
- le hangar de 140 m<sup>2</sup> à l'entrée en tôles sert au stockage de bois déchiqueté,
- Le mobil home en façade nord de la fumière couverte n°2,
- Le local fuel de 12 m<sup>2</sup> en façade nord de la fumière couverte n°2 ; local fermé sous clé où se trouve la citerne à fuel de 2000 litres avec pistolet de distribution et sont déposés les bidons d'huile moteur et hydraulique à l'intérieur d'une rétention béton.

Le plan de situation au 1/2500 en pièce jointe 3 montre l'environnement autour du site d'exploitation du demandeur. Le plan de masse au 1/500 décrit le mode de fonctionnement des installations d'élevage existantes.

**PJ n°3 : Plan de localisation des 2 sites d'élevage sur carte IGN au 1/25 000, Plan cadastral au 1/2500<sup>ème</sup>, plans de masse à l'échelle 1/1000 et 1/500 du site « la Basse Cour » au stade initial**

Réf : 6202 - ICPE

Date : 16/02/2023

Conseiller : V. PATARD

Dessinateur : B. LECLERC



CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDE  
SERVICE BATIMENTS - ICPE  
6 rue des Roquemonts - CS 45346  
14053 CAEN Cedex 4  
batiments@normandie.chambagri.fr  
contact: Calvados 02 31 70 25 55

## Demande de ICPE

# Extension de l'élevage laitier de 150 à 220 vaches laitières et leur suite

*Maître d'ouvrage :*

**GAEC DE LA BASSE COUR**

**M. Loïc PERES & David LETOURNEUR & Antoine PERES**

**La Basse Cour  
14330 LE MOLAY LITTRY**

**Tél. : 02.31.22.22.38**

**Email : gaeclabassecour@wanadoo.fr**

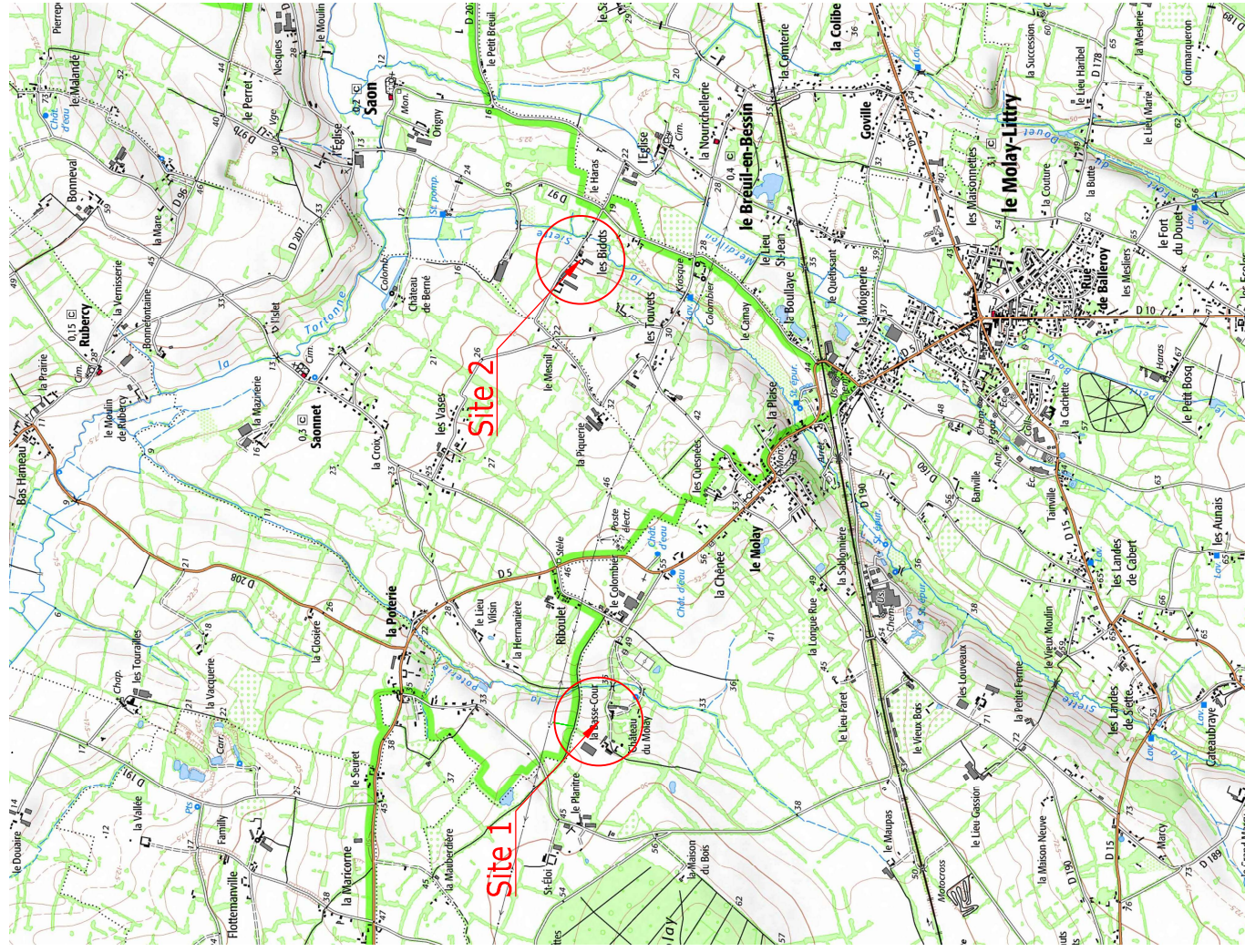
*Lieu de projet 1:*

**La Basse Cour - 14330 LE MOLAY LITTRY**

**Section I - K - Parcelles n° I 186-187-188 et K 9-490-491-589-590**

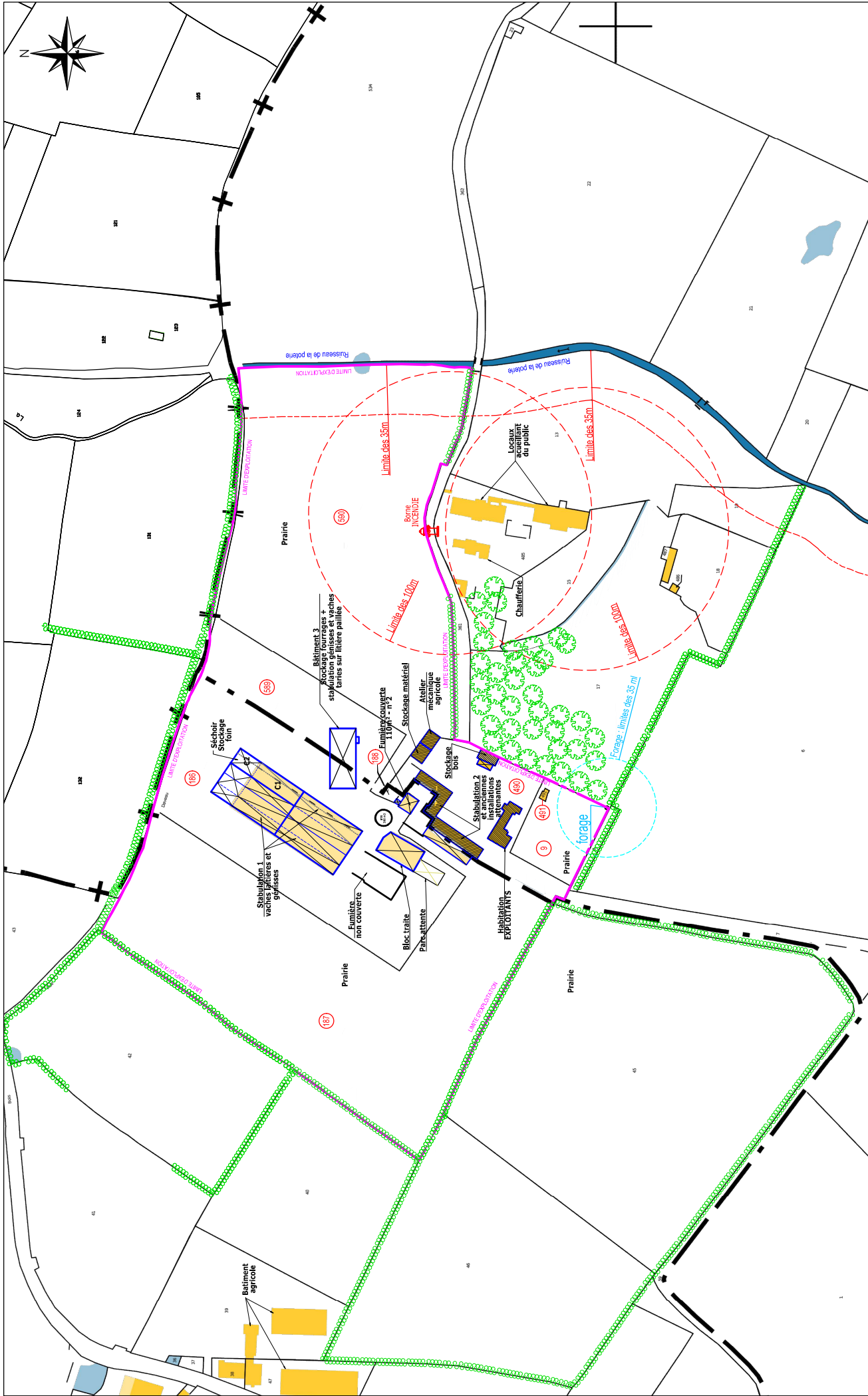
*Lieu de projet 2:*

**Le Clos au gué - 14330 SAON  
Section C - Parcelle 286**



PC1 - Plan de Situation - Echelle 1/25000



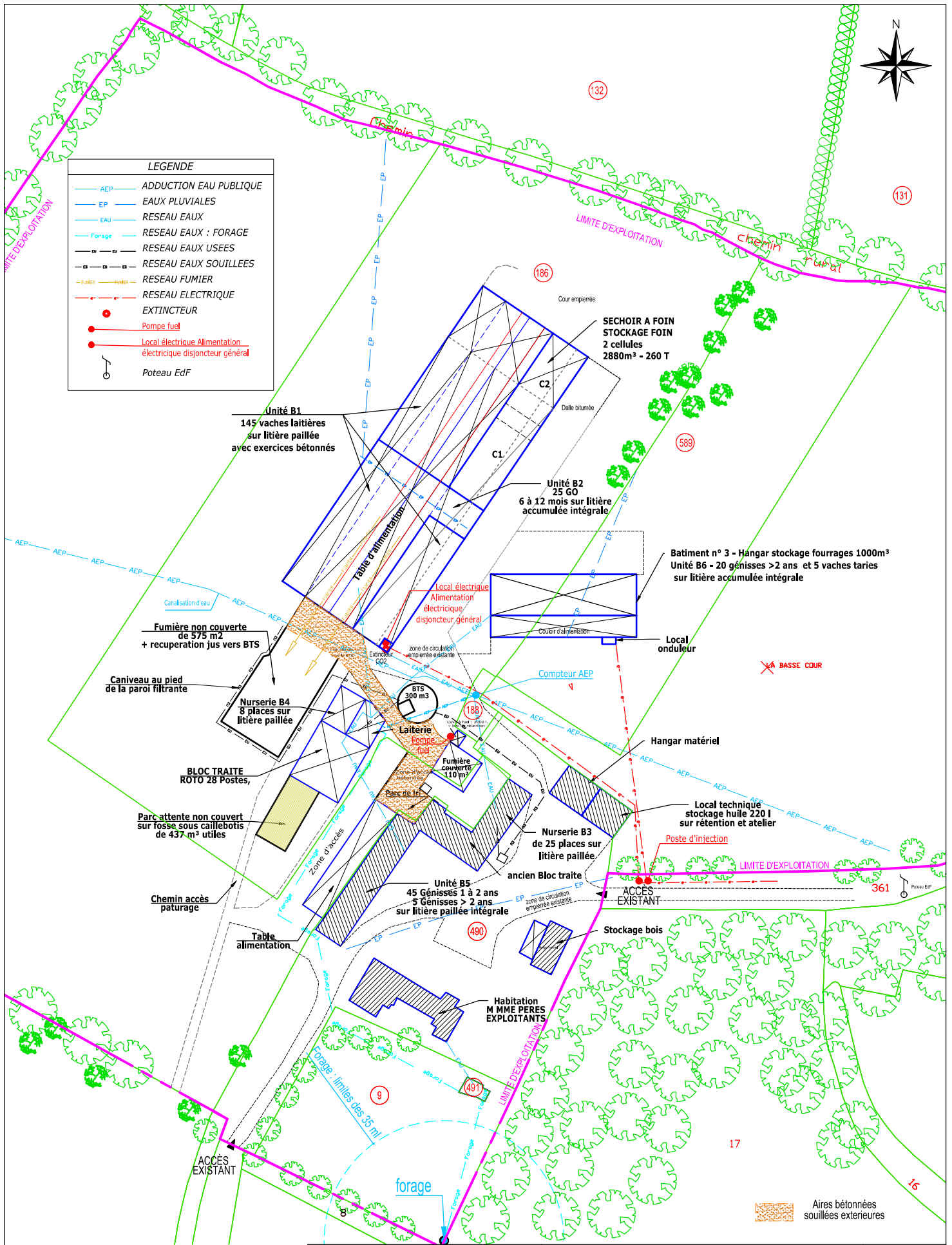


<b>GAEC DE LA BASSE COUR</b> La Basse Cour 14330 LE MOLAY LITTRY Tél : 02.31.22.22.38	Conseiller : V. PATARD
	Dessinateur : B. LECLERC
<b>ICPE - Plan de Situation initial - Echelle 1/2500</b>	Date : 16/02/2023
	Réf. : 6202 - ICPE

CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDE  
 SERVICE BATIMENTS - ICPE  
 6 rue des Roquetons - CS 45346  
 CHAMBRES 14053 CAEN Cedex 4  
 D'AGRICULTURE NORMANDE  
 contact Galvados 02 31 70 25 55

LIEU DE CONSTRUCTION La Basse Cour - 14330 LE MOLAY LITTRY  
 SECTIONS I - K PARCELLES n° I 186-187-188 et K 9-490-491-589-590  
 Origine Cadastre. © Droits de l'Etat réservés

Ces plans sont destinés à la demande de permis de construire et ne sont en aucun cas plans d'exécution



**LIEU DE CONSTRUCTION**  
 La Basse Cour - 14330 LE MOLAY LITTRY  
 SECTIONS I - K  
 PARCELLES n° I 186-187-188 et K 9-490-491-589-590

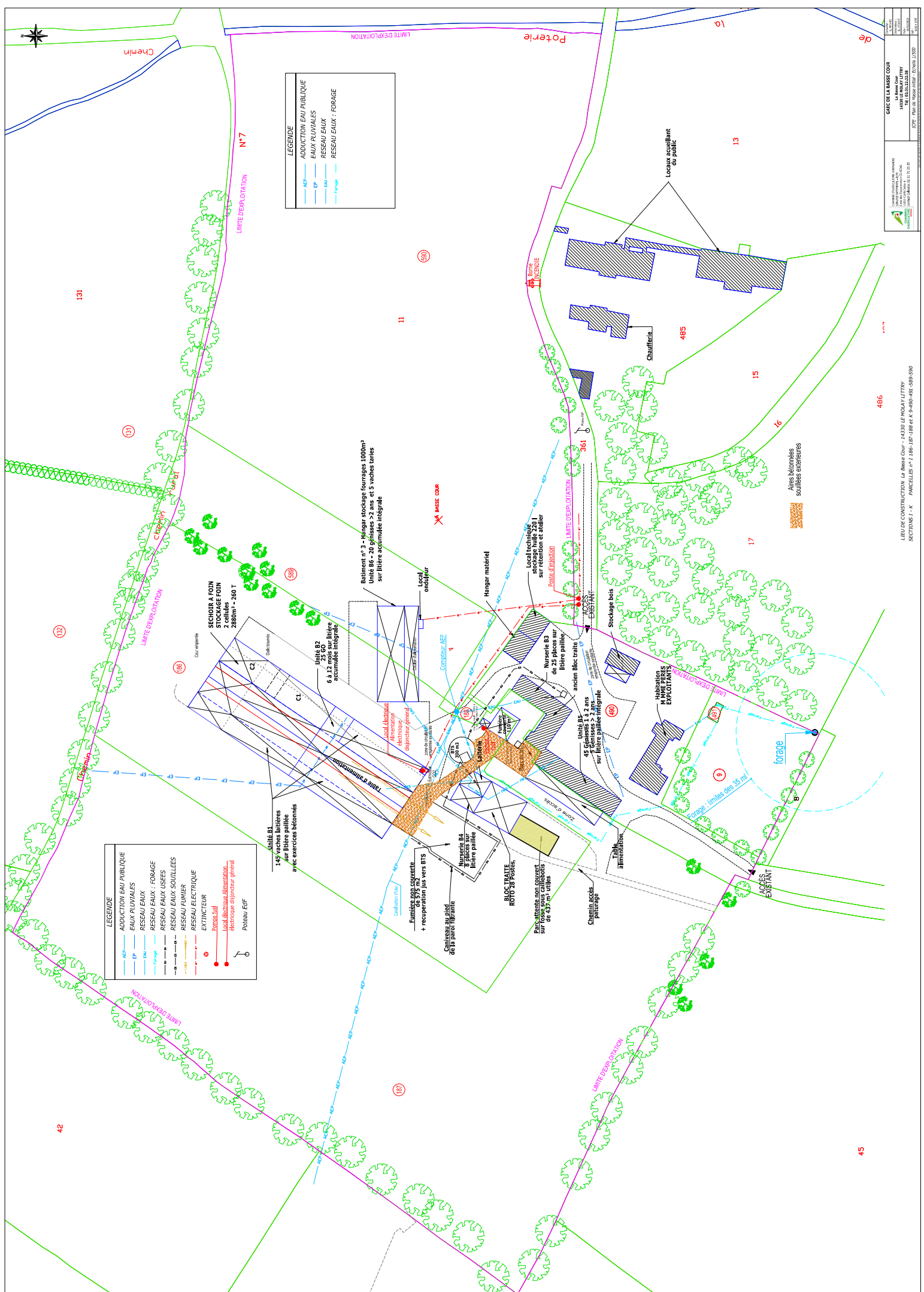

 CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE  
 SERVICE BATIMENTS - ICPE  
 6 rue des Roquemoys - CS 45346  
 14053 CAEN Cedex 4  
 contact Calvados 02 31 70 25 55

**GAEC DE LA BASSE COUR**  
 La Basse Cour  
 14330 LE MOLAY LITTRY  
 Tél : 02.31.22.22.38  
 ICPE - Plan de Masse initial - Echelle 1/1000

Conseiller :	V. PATARD
Dessinateur :	B. LECLERC
Date :	16/02/2023
Réf :	6202 - ICPE

Ces plans sont destinés à la demande de permis de construire et ne sont en aucun cas des plans d'exécution





**LEGENDE**

AD	ADUCTION EAU PUBLIQUE
EP	EUX PLUVIALES
RE	RESEAU EAUX
FE	RESEAU EAUX : FORAGE

**LEGENDE**

AD	ADUCTION EAU PUBLIQUE
EP	EUX PLUVIALES
RE	RESEAU EAUX
FE	RESEAU EAUX : FORAGE
RE	RESEAU EAUX USEES
RE	RESEAU EAUX SOUILLES
RE	RESEAU PUIWER
RE	RESEAU ELECTRIQUE
EX	EXTINCTEUR
PE	Pense-Lijl
LD	Local d'abaissement de la nappe phréatique
ES	électrique esigateur général
PE	Poteau ERF

**GIEC DE LA BASSE COUR**  
 14330 LE MOULAY LITTRY  
 TEL 03 23 23 23 23  
 FAX 03 23 23 23 23  
 E-MAIL giec@basse-cour.com

**LEU DE CONSTRUCTION La Basse Cour - 14330 LE MOULAY LITTRY**  
 SECTIONS J - K PARCELLES n° 1 186-187-188 et K 9-490-491-589-590

42

10  
13  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45